



Réparation chasse d'eau en location meublée

Par **barbiche**, le 17/01/2010 à 17:07

Bonjour,

j'aimerais savoir à qui incombe la visite du plombier chargé de détecter l'origine de la panne, locataire ou propriétaire, avant d'établir les responsabilités ?

Par **fabienne034**, le 17/01/2010 à 18:26

Bonjour,

tout dépend de votre contrat !

pour un bail d'habitation vide sans meuble c'est à la charge du locataire

Pour tout savoir sur le bail de logement :

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

pour un bail meublée

s'il s'agit d'un bail de plaisance, c'est à la charge du bailleur, si c'est un bail d'un an en fin de bail, c'est à la charge du locataire

pour tout savoir sur le bail meublée :

<http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm>